

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi  
14 septembre 2010 à 20h00 au Centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route  
148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger  
Larose, Lynne Beaton, Jim Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présents, le directeur général et plusieurs contribuables.

La séance débute à 20h00.

**PAROLE AU PUBLIC**

- |                         |   |
|-------------------------|---|
| Lynne Gauthier Brunette | - Infractions à sa propriété                              |
| Jean-Claude Carisse     | - Informations aux nouveaux arrivants – chemins<br>privés |
| Diane Deschamps         | - Services ambulanciers<br>- Vitesse – chemin Hammond     |
| Linda Gagné             | - Drainage sur sa propriété                               |
| James Riordan           | - Tour de télécommunication – Vidéotron                   |
| Madeleine Carpentier    | - Drainage route 148                                      |
| Guy Chantigny           | - Liste des comités<br>- Site Internet<br>- Roulettes     |

**10-09-359**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
  - 4.1 Procès-verbal des séances spéciales tenues le 24 et le 31 août et celui de la  
séance régulière du 10 août 2010

- 5. Administration**
  - 5.1 Liste des factures à payer
  - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
  - 5.3 Liste des engagements pour le mois de septembre
  - 5.4 Transferts budgétaires
  - 5.5 Documents bilingues
  - 5.6 Services de consultant
  - 5.7 Vente pour taxes
  - 5.8 Normalisation des séances du conseil
  - 5.9 Mauvaises créances
  - 5.10 Code de conduite pour les élus
  - 5.11 Agrandissement – Hôtel de ville
  - 5.12 Offre de règlement – Aviva
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Fin d'emploi – pompiers
- 7. Travaux publics**
  - 7.1 Contrat de déneigement – secteurs F et G
  - 7.2 Avis de motion - concernant la limite de vitesse sur le chemin des Pères-Dominicains
- 8. Hygiène du milieu**
  - 8.1 Règlement 12-08 concernant les matières résiduelles
  - 8.2 Ministère de l'environnement eu Québec
- 9. Urbanisme et zonage**
  - 9.1 Infractions – 389, route 366 Ouest
  - 9.2 160, chemin du village
  - 9.3 Lotissement – 16 et 22 chemin du Cerfeuil
  - 9.4 Prise en charge d'une partie du chemin Croissant Young
  - 9.5 Lotissement – 1522, route 148 – Armelle Gagné
  - 9.6 Traduction – Plan d'urbanisme et réglementation d'urbanisme 2010
  - 9.7 Demande d'un citoyen - retirer intérêts sur une facture
  - 9.8 Lotissement - 25 & 29 chemin Adrien-Renaud
  - 9.9 Infraction – bâtiments vétustes – 430 chemin des Pères-Dominicains
  - 9.10 Infraction – bâtiments vétustes – 1068 rue de Clarendon
  - 9.11 169 des Pêcheurs – Gilles Gagnon
- 10. Loisirs et culture**
  - 10.1 Droit de passage – Piste cyclable
  - 10.2 Centre Albert Kennedy
  - 10.3 Terrain – Club Lions
- 11. Divers**
  - 11.1
- 12. Rapports divers et correspondance**
  - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
  - 13.1 Registre de correspondance du mois d'août 2010

**14. Période de questions**

**15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajouts :        9.12    Lotissement – Bonnie Lemay  
                  9.13    Tour de télécommunication – Vidéotron  
                  9.14    Terrain – Beach Barn

Retraits :      5.10    Code de conduite pour les élus  
                  9.1     Infractions – 389, route 366 Ouest

Adoptée

**10-09-360**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 24  
ET LE 31 AOÛT ET CELUI DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2010**

Proposé par  
Appuyé par

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 24 et le 31 août et celui de la séance régulière du 10 août 2010.

**AMENDEMENT**

Il est

Proposé par     Dr Jean Amyotte  
Appuyé par     Roger Larose

ET RÉSOLU de modifier la résolution no 10-08-345 pour enlever les raisons qui motivent le conseiller Brian Middlemiss à voter contre puisque celles-ci n'ont pas été données séance tenante.

Le vote est demandé sur l'amendement et adoptée à l'unanimité.

Adoptée à l'unanimité

**10-09-361**

**Liste des factures à payer**

Proposé par     Jim Coyle  
Appuyé par     Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **28 510,88 \$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 2 septembre 2010 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

**10-09-362**

**Liste des dépenses incompressibles**

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **311 511,02 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 2 septembre 2010 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

**10-09-363**

**Liste des engagements pour le mois de septembre**

Proposé par        Inès Pontiroli  
Appuyé par        Lynne Beaton

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **24 843,04 \$** taxes incluses.

Le conseiller Jim Coyle vote contre la résolution.

Adoptée sur division

**10-09-364**

**Transferts budgétaires (au 3 septembre 2010)**

Il est

Proposé par Brian Middlemiss  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de 18 097,00\$.

Le conseiller Jim Coyle vote contre la résolution.

Adoptée sur division

**10-09-365**

**DOCUMENTS BILINGUES**

CONSIDÉRANT QUE des membres du conseil sont unilingues ou bilingues mais ayant plus de facilité à lire dans une ou l'autre des langues;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que tous les membres du conseil soient à l'aise et puissent prendre des décisions en toute connaissance de cause;

CONSIDÉRANT QUE le même principe d'équité s'applique pour l'ensemble de nos citoyens;

Il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande à ce que tous les documents suivants soient produits dans les 2 langues soit : résolutions, règlements, protocoles, ententes, contrats.

Le directeur général est autorisé à approprier les sommes nécessaires à ces fins à même le budget d'opération courant de la municipalité.

Adoptée

**10-09-366**

**SERVICES DE CONSULTANT**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur général à signer le contrat avec André Locas et associés inc., afin qu'il nous assiste pour faire l'équité salariale. Le coût pour une période de 3 jours étant de 2 500,00 \$, plus les frais d'hébergement, déplacement et services additionnels à 125,00 \$ / heure.

Adoptée

**10-09-367**

**VENTE POUR TAXES**

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac autorise le directeur général à envoyer à la MRC des Collines, les comptes en souffrance pour vente pour taxes pour l'année 2010.

Adoptée

**10-09-368**

**NORMALISATION DES SÉANCES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite normaliser l'horaire de présentation de leurs séances ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du conseil sont d'accord que les mardi soirs sont convenables pour leurs séances ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil conviennent de se rencontrer de façon hebdomadaire, au besoin.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le « mardi » est officiellement reconnu comme étant la journée de rencontre hebdomadaire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le contenu des séances hebdomadaires soit limité, selon la liste en annexe.

Adoptée

**10-09-369**

**MAUVAISES CRÉANCES**

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité de radier certaines créances irrécouvrables.

Il est

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la radiation des créances irrécouvrables suivantes :

<u>Numéros de matricule</u>	<u>Montant</u>
3941 57 0921	2,73 \$
5032 77 4572	2,81 \$
5132 06 7878	2,49 \$
5132 27 1339	2,73 \$
4244 81 4136	2,73 \$
	<hr/>
	13,49 \$

Adoptée

**10-09-370**

**AGRANDISSEMENT – HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT le contrat octroyé pour l'agrandissement de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport préliminaire produit par le directeur général démontre des dépenses supplémentaires par avenant au total de 19 312 \$ représentant 3.41 % du coût du contrat ;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport démontre des dépenses hors contrat de 7 143 \$ ;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité approuve l'ensemble des dépenses démontrées au rapport du directeur général en date du 7 septembre 2010.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution. Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution à cause des dépassements de coûts au budget.

Adoptée sur division

**10-09-371**

**OFFRE DE RÈGLEMENT – AVIVA**

CONSIDÉRANT QU'un citoyen a subi des dommages à son véhicule sur le chemin Terry-Fox ;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance du citoyen poursuit la municipalité en responsabilité ;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance responsabilité de la municipalité comporte une franchise de 5 000,00 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de règlement de l'assurance du citoyen est de 3 400,00 \$ en capital, intérêts et frais ;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre aviseur légal ;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte

Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'offre de règlement dans la cause Aviva c. Municipalité de Pontiac pour la somme de 3 400,00 \$.

Adoptée

**10-09-372**

**FIN D'EMPLOI – POMPIERS**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail des pompiers prévoit à l'article 9.01 la perte d'ancienneté et d'emploi à certaines conditions ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service de sécurité incendie et du directeur général ;

Il est

Proposé par Jim Coyle

Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité mette un terme au lien d'emploi de M. Jean-Marc Marleau et M. Benoît Ladouceur.

Adoptée

10-09-373

**CONTRATS DE DÉNEIGEMENT 2010-2013 – SECTEURS F & G**

CONSIDÉRANT les appels d’offres envoyés pour le déneigement et la réception des soumissions à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les plus basses soumissions ont été étudiées et jugées conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par        Roger Larose  
Appuyé par        Jim Coyle

ET RÉSOLU d’accorder les contrats suivants :

	<u>Entrepreneur</u>	<u>Prix total pour 3 ans</u> <u>(taxes incl.)</u>
Secteur F	Mario Allen	266 248,14 \$
Secteur G	Raymond Bélisle	291 217,50 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce Conseil autorise les personnes désignées par la loi à signer les documents pertinents.

Adoptée

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Inès Pontiroli à l’effet qu’elle entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement concernant la réduction de la limite de vitesse sur le chemin des Pères-Dominicains.

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Dr Jean Amyotte à l’effet qu’il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement visant à modifier certaines dispositions du règlement no 12-08 qui concerne les matières résiduelles.

10-09-374

**RIVIÈRE QUYON**

CONSIDÉRANT QUE les fortes pluies du dimanche 15 août dernier ont fait s’élever considérablement le niveau de la rivière Quyon ;

CONSIDÉRANT QU'une quantité importante de sédiments se sont retrouvés à l'embouchure de cette rivière, dans la rivière des Outaouais formant une barrière qui nuit à la navigation ;

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au Ministère de l'environnement du Québec de faire effectuer une inspection des lieux et d'élaborer un plan qui corrigerait cette situation.

Adoptée

**10-09-375**

**160 CHEMIN DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT les pourparlers avec le propriétaire M. Luc Laberge à propos de la division de son terrain;

CONSIDÉRANT la documentation reçue au dossier;

CONSIDÉRANT QUE la superficie des 2 lots à créer seraient conformes, que la parcelle A serait conforme quant à la façade de terrain et qu'il manquerait uniquement 2,25 mètres approximativement à la Parcelle B, mais que celle-ci bénéficie d'un droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'engage à obtenir les permis requis pour l'implantation d'un nouveau bâtiment principal sur la parcelle A et ce, en conformité avec les règlements municipaux et provinciaux en vigueur;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac informe M. Luc Laberge que nous acceptons la subdivision de ses deux lots, tel qu'entendu, à la condition que les deux lots respectent les superficies prescrites par le règlement de lotissement 178-01 et que les façades des terrains soient respectivement de 45,22 mètres pour la parcelle A et de 42,75 mètres pour la parcelle B.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la municipalité annule la résolution 10-07-297.

Adoptée

**10-09-376**

**LOTISSEMENT – 16 et 22 chemin du Cerfeuil – David Birt**

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire subdiviser une partie du lot 6, rang 1, Canton Onslow dans le but de créer les lots 6-91 et 6-92, rang 1, Canton Onslow;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la L.A.U.;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de reconnaître une situation existante;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le conseil supporte la demande du requérant ayant pour but la subdivision d'une partie du lot 6, rang 1, Canton Onslow dans le but de créer les lots 6-91 et 6-92, rang 1, Canton Onslow tel que démontré sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Étienne Robertson sous ses minutes 873 en date du 23 juin 2010.

Adoptée

**10-09-377**

**PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DU CHEMIN CROISSANT YOUNG**

Il est

Proposé par        Lynne Beaton  
Appuyé par        Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la prise en charge d'une partie du chemin Croissant Young, dont les lots :

341-7-1  
341-6-1  
343-16  
341-24  
341-23

Adoptée

**10-09-378**

**LOTISSEMENT – 1522, route 148 – Armelle Gagné**

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire subdiviser le lot 2 684 269 créant les lots 4 663 653 et 4 663 654;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant ayant pour but la subdivision du lot 2 684 269 créant les lots 4 663 653 et 4 663 654 tels que démontré sur le plan préparé par André Durocher Arpenteur géomètre, sous ses minutes 19 023 en date du 7 juillet 2010.

Adoptée

**10-09-379**

**TRADUCTION DU PLAN D'URBANISME ET DE LA RÉGLEMENTATION**

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil municipal concernant la traduction de documents tels que la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT l'estimation reçue de Mme Sylvie Drolet;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac mandate Mme Drolet à traduire le plan d'urbanisme ainsi que les projets de règlements préparés par M. Pierre-Yves Guay, consultant en urbanisme. Des envois sur une base mensuelle devront être produites.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de demander à la directrice du département d'urbanisme d'inclure au plan préliminaire, les mêmes dispositions qui existaient pour la zone R1-32.

Adoptée

**10-09-380**

**INTÉRÊTS SUR FACTURE – MATRICULE 3159-73-6155**

CONSIDÉRANT QUE deux permis de lotissement au coût de 100,00\$ chacun ont été émis pour le 391 et le 393, route 366 Ouest;

CONSIDÉRANT QUE les deux factures ont été postées le même jour, dans la même enveloppe;

CONSIDÉRANT QUE des intérêts se sont ajoutés au solde impayé;

CONSIDÉRANT QUE Mme Brunette affirme ne pas avoir reçu deux factures;

CONSIDÉRANT la demande reçue de madame Brunette d'annuler les intérêts encourus;

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac refuse de rembourser à M. et Mme Brunette les intérêts cumulés relativement à la facture.

Adoptée

**10-09-381**

**LOTISSEMENT – 25 et 29, Chemin Adrien-Renaud – Gilles Marcoux et Zénon Proulx**

CONSIDÉRANT QUE lors de la rénovation cadastrale, une erreur d'interprétation a été décelée dans les titres de propriétés de messieurs Marcoux et Proulx;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 2 septembre 2010 de l'arpenteur-géomètre Michel Fortin;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de corriger la situation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Roger Larose

ET RÉSOLU QUE le conseil supporte la demande des requérants telle que démontré sur le plan préparé par l'arpenteur Michel Fortin sous ses minutes 19688 en date du 6 avril 2010.

Adoptée

**10-09-382**

**INFRACTION – Bâtiments vétustes – 430 chemin des Pères Dominicains**

CONSIDÉRANT QU'un avis d'infraction no. 2010-00122 a été émis le 18 mai 2010 concernant deux bâtiments vétustes sur cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire exige la preuve que ceux-ci ont perdu plus de 50% de leur valeur;

CONSIDÉRANT QUE rien au dossier ou à la MRC Des-Collines-De-L'Outaouais ne peut appuyer concrètement ce fait;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'agir dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est

Proposé par        Inès Pontiroli  
Appuyé par        Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU que ce conseil demande à M. Thomas Howard, chef pompier pour la Municipalité, d'effectuer une inspection desdits bâtiments et de fournir un rapport détaillé par la suite.

Adoptée

**10-09-383**

**INFRACTION – Bâtiments vétustes – 1068 rue de Clarendon**

CONSIDÉRANT la lettre reçue le 26 mars 2010;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par M. Pierre-Louis Chartrand, inspecteur et pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU que ce conseil demande à M. Thomas Howard, Directeur des Services d'Incendies pour la Municipalité, d'effectuer une inspection dudit bâtiment et de fournir un rapport détaillé par la suite.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution.

Adoptée sur division

**10-09-384**

**DÉROGATION MINEURE – Gilles Gagnon – 169, des Pêcheurs**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure concernant le terrain situé au 169, des Pêcheurs ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de réduire la marge latérale arrière du bâtiment principal existant situé à 1,52 mètres du côté ouest et à 1,62 mètres du côté est alors que la marge prescrite est de 2 mètres en vertu du règlement de zonage 177-01 ;

CONSIDÉRANT les avis d'infraction et les avis d'arrêt de travaux émis ;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U recommande au conseil de refuser la demande de dérogation mineure;

Il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU que la demande de dérogation soit refusée et que le propriétaire se conforme aux règlements municipaux et provinciaux en vigueur.

Les conseillers Jim Coyle et Roger Larose votent contre la résolution.

Adoptée sur division

**10-09-385**

**LOTISSEMENT – 8001, chemin River – Bonnie Lemay**

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire subdiviser une partie du lot 16B, rang 4, Canton Onslow dans le but de créer le lot 16B-3, rang 4, Canton Onslow;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de reconnaître une situation existante;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant ayant pour but la création du lot 16B-3, rang 4, Canton Onslow, tel que démontré sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Michel Fortin sous ses minutes 20909 en date du 10 septembre 2010.

Adoptée

**10-09-386**

**TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION - VIDÉOTRON**

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement pour l'installation de la tour projetée par cette entreprise pourrait causer un préjudice visuel aux citoyens de Pontiac ;

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité accorde à la préservation du paysage Pontissois ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère qu'aucun avantage appréciable ne sera apporté aux citoyens de Pontiac par l'installation de cette tour ;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac avise la cie Vidéotron de sa ferme opposition à l'installation d'une tour de télécommunication dans le secteur Breckenridge tel que demandé par cette entreprise.

Adoptée

**10-09-387**

**DROIT DE PASSAGE – PISTE CYCLABLE**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte les conditions demandées par le propriétaire du lot 2872146, telles que négociées pour l'obtention d'un droit de passage sur le dit lot pour l'aménagement future d'une piste cyclable.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les mêmes conditions soient acceptées avec le propriétaire des lots # 2872145 et 2684246.

Les documents notariés devront être signés par les personnes autorisées par la loi.

Adoptée

**10-09-388**

**CENTRE ALBERT KENNEDY**

Il est

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à demander au moins 3 soumissions pour les travaux du plafond de la salle Albert Kennedy (tuiles acoustiques et électricité-éclairage).

Adoptée

**10-09-389**

**TERRAIN – BEACH BARN**

Il est

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde à M. Michel Fortin, le mandat de tracer la ligne des hautes eaux sur le plan de ses minutes # 14779 pour la somme de 800,00 \$ (taxes en sus).

Adoptée

**RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE**

- Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;

**DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE**

- Registre de correspondance du mois d'août 2010.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10-09-390**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Lynne Beaton

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h45 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*